

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JUILLET 2017

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **6 mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage
Contact : R. et M-P WOLFER – 03.89.57.26.40.

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès du presbytère de HIRSINGUE (Tél. : 03.89.40.51.62).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

☐ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au
06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations et des Professions de Foi
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Evangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

☐ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.07 au 31.07.2017) :

- Vendredi 07.07.2017 : 18 H 00 Messe
- Samedi 29.07.2017 : 18 H 00 Messe *Chapelle Ste Affre intentions :*

CATINEAUX Jean-Paul et Raymonde

GRAFF Pierre

GRAFF Justin et Ernestine née ANGLY

ROBICHON Jean et GREE Jean

GSCHWIND Alexandre et Louise née SCHMIDLIN et leurs 6 enfants

HARTMANN Eugène et Maria née GSCHWIND

MEYER Louis

PFLIEGER Lucien, Marie-Thérèse, Marcel et Michaël

ROLIER Serge et Louise née GSCHWIND et leur fils François

TROXLER Joseph

WALCH François

WALCH Maurice

ZIMMERMANN Edmond et Georgette

☐ Durant le mois de juillet 2017 sont invités à servir à l'Autel :

Le 29.07 **Tous les servants d'autel disponibles.**

à 18 H 00

Lors de la messe seront bénis les « Gleckhampfalas », confectionnés et distribués gratuitement par les servants d'autel de Hirtzbach.

2. Visites guidées du village

Les élus, en association avec l'Office du Tourisme d'ALTKIRCH, proposent des visites guidées (gratuites) de HIRTZBACH, les **mardis 18 juillet et 08 août 2017 à partir de 14 h 00** (départ place de la Mairie).

3. Permanence du secrétariat de mairie au mois de juillet

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé au public :

- le jeudi 13.07.2017 ;
- le mardi 18.07.2017 ;
- le jeudi 20.07.2017.

4. Passage du Tour d'Alsace

Le Tour d'Alsace cycliste fera un bref passage à HIRTZBACH le **dimanche 30 juillet 2017 vers 15 h 00**, dans le cadre de l'étape NEUF-BRISACH- DANNEMARIE.

Le peloton fort de 150 coureurs venant du monde entier arrivera de HIRSINGUE par la RD 25 – rue du Château, traversera le carrefour central (église) et prendra la direction de CARSPACH (RD 25 II), encadré par un impressionnant peloton de gendarmes motorisés, de commissaires de course, directeurs sportifs et d'une équipe médicale.

La caravane publicitaire passera une heure avant la course (autour de 14 h 00) pour distribuer de nombreux cadeaux aux spectateurs.

5. Concours interne des maisons fleuries

Le jury du concours interne des maisons fleuries, présidé par Sabine HATTSTATT, adjointe au Maire, procédera à l'évaluation des maisons dans la dernière semaine de juillet 2017 et la première d'août 2017.

Les notes attribuées, ajoutées à celles de la saison 2018 donneront lieu à un classement par catégorie, en vue des récompenses à attribuer au printemps 2019 (bons pour l'achat de fleurs auprès des commerçants présents au marché aux fleurs du 08 mai).

6. Visite du Jury National du Fleurissement (RAPPEL)

Comme annoncé dans le bulletin du mois de juin, le Jury National des Villes et Villages Fleuris viendra visiter HIRTZBACH le **jeudi 06 juillet 2017 vers 9 h 15** afin de vérifier si la Commune mérite toujours de figurer parmi les plus fleuries de France, pour le maintien du label « Quatre Fleurs ».

Merci à la population de nous aider à préparer ce rendez-vous triennal, en rendant notre village plus propre et accueillant que jamais, ce 06 juillet.

7. Fête de Rues

La 37^{ème} fête des rues battra son plein les **05 et 06 août prochains**, selon une tradition bien établie.

C'est l'occasion de féliciter et remercier l'ensemble des personnes qui s'investissent bénévolement chaque année pour permettre à cette fête d'avoir lieu et en particulier les associations locales participantes.

Merci aussi aux habitants qui doivent "subir" ces deux jours de fête pour en supporter le bruit, la foule, les exposants et, pour certains, l'impossibilité de sortir de chez eux !... A cet égard, la rue Principale (côté impair) entre le N°3 et le N°35 sera fermée à la circulation dès samedi après-midi, 05.08.2017, de même que la rue du Château (circulation déviée par la RD 432).

Il convient de noter par ailleurs qu'en raison de la retraite aux flambeaux qui animera la partie haute du village de 22 heures à 23 heures (soit juste avant le feu d'artifice), la circulation des véhicules sera rendue difficile par le passage du cortège, dans les rues du Réservoir et de la Montagne.

Enfin, nous serions très reconnaissants aux riverains de la rue de la Montagne situés entre les N°1 et N°15 (entre le Café « La Couronne » et la résidence « Le Clos du Moulin ») de bien vouloir libérer la voie et ses abords de tous véhicules, afin de faciliter l'accès et le rassemblement des visiteurs vers le feu d'artifice.

Merci de votre compréhension.

8. Démarches en ligne pour obtenir un permis de conduire

L'Etat, on le constate, se désengage de plus en plus et ferme un à un ses services publics, soi-disant pour simplifier les démarches quotidiennes des citoyens en leur évitant un déplacement en préfecture ou sous-préfecture.

Après les cartes d'identité, c'est au tour des permis de conduire de faire l'objet d'un site internet dédié (en attendant les cartes grises qui auront bientôt, elles aussi, leur site dédié).

Ainsi, depuis le 06 juin 2017, les demandes de délivrance de permis de conduire, quel qu'en soit le motif (inscription à un examen, demande de permis après la réussite aux épreuves, demande de renouvellement en cas de perte ou vol,...) sont à faire en ligne sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

L'utilisateur pourra réaliser ces démarches individuellement ou avec l'aide de son école de conduite, depuis un accès internet (ordinateur, tablette ou smartphone). Il pourra renseigner son dossier de demande et y joindre les documents attendus.

Voici la procédure, une fois le site sélectionné :

- créer un compte en cliquant « je fais une demande en ligne » ;
- en cas de perte, effectuer la déclaration de perte en ligne. En cas de vol, se rendre à la police ou à la gendarmerie ;
- en cas de vol ou de perte, effectuer également un achat de timbre fiscal en ligne (avec paiement sécurisé en ligne) ;
- le compte usager permet de suivre l'état d'avancement de la demande ;
- le permis de conduire est envoyé à domicile.

9. Carte européenne d'Assurance Maladie

Vous allez voyager en Europe...

Pensez à demander votre carte européenne d'Assurance Maladie, grâce à laquelle vous êtes couverts et vos frais médicaux pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

Comment l'obtenir ?

2 à 3 semaines avant votre départ, faites-en la demande en ligne sur le site www.ameli.fr, pour tous les membres de votre famille. La carte reste valable 2 ans.

Si votre départ est imminent, vous pouvez télécharger le certificat provisoire de remplacement de la CEAM, valable immédiatement et pour une durée de 3 mois (il atteste de vos droits en attendant de recevoir la carte).

Attention ! Il convient au préalable de vous inscrire sur le site ameli.fr pour pouvoir accéder à votre compte personnel (très pratique, il vous permet entre autre de visualiser vos relevés de remboursement de frais de soins et d'échanger directement avec la CPAM).

10. Communiqué de Santé publique France

La France s'est dotée depuis le 1^{er} mai 2016 d'un nouveau centre de référence et d'expertise en santé publique : Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique.

Cette agence a pour mission de protéger efficacement la santé des populations : veille et surveillance épidémiologiques, prévention et préparation à l'urgence sanitaire, création et diffusion d'outils d'intervention destinés à promouvoir la santé.

Une campagne d'information et les documents suivants sont disponibles sur le site internet « inpes.santepubliquefrance.fr » :

- dépliant « Maladie de Lyme » ;
- prévention de la borréliose de Lyme ;
- affiche voyageurs 'Vous partez » destinée à informer les voyageurs se rendant dans une zone d'endémie sur les gestes de prévention contre les piqûres de moustiques ;
- affiche voyageurs « Vous revenez » qui alerte les voyageurs sur la conduite à tenir devant l'apparition de symptômes au retour d'une zone d'endémie ;
- dépliant pour les voyageurs en partance pour des zones où sévissent des maladies à transmission vectorielle.

11. Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des parents reste indispensable pour éviter les accidents.

⇒ Equipez votre piscine d'un dispositif de sécurité :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures empêchent physiquement l'accès au bassin, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignades (les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection) ;
- les alarmes sonores peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau, ou de l'approche d'un enfant du bassin, mais n'empêchent pas la noyade.

⇒ Pendant la baignade :

Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours rapidement.

⇒ Après la baignade :

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre le dispositif de sécurité ;
- si la piscine n'est pas enterrée dans le sol, retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

⇒ Surveillez vos enfants en permanence, même s'ils sont équipés de brassards, restez toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau, baignez-vous en même temps qu'eux.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/securite-des-piscines
www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

12. La tique, une menace à ne pas prendre à la légère

Les tiques, on le sait, sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire.

On les rencontre dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies : on en trouve aussi dans les parcs des villes et dans les jardins.

Lorsqu'elle a repéré sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur), elle s'accroche à elle et cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (chez l'homme, le pli des genoux, les aisselles, les organes génitaux, le cuir chevelu,...).

Pour éviter le risque de piqûre de tique, il convient de rester sur les grands chemins et de porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Cela dit, les vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en-dessous.

De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre.

Il est donc impératif, au retour d'une promenade en zone à risque, de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

L'enlèvement d'une tique le plus précocement possible est primordial : cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire-tique (disponible en pharmacie ou parapharmacie). Il faut ensuite désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

Après une piqûre de tique, il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 et 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs,... il faudra consulter son médecin traitant.

Un traitement adapté permettra d'éviter le développement de la maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.

Pour en savoir davantage sur l'action contre la tique et les maladies qu'elle transmet : www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

13. Entretien devant les propriétés

La saison estivale reprenant ses droits et avec elle l'afflux de touristes et visiteurs venant admirer notre beau village, le personnel technique s'active dans la préparation du fleurissement et l'entretien des espaces verts.

La propreté de la voirie est quant à elle assurée régulièrement par un agent spécialement affecté à cette tâche, ainsi que par une balayeuse mécanique, une fois par mois.

Cela dit, la qualité de l'accueil se juge aussi par la propreté des propriétés privées et de leurs abords.

Aussi les habitants sont-ils vivement encouragés à nettoyer et balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux devant leur maison, à désherber s'il y a lieu et à tailler les arbres, arbustes et haies, de telle manière qu'ils n'empiètent pas (ou du moins dans une limite raisonnable) sur le domaine public, évitant ainsi de gêner la circulation des piétons et autres usagers de la route.

D'avance merci à toutes et tous de nous aider à garder notre village propre et accueillant.

14. Feux et bruits

- ❑ Avec le retour des beaux jours revient l'envie pour certains de brûler des déchets végétaux ou ménagers, alors même que cette pratique n'est pas tolérable à l'intérieur de l'agglomération, encore moins à proximité des habitations.

La déchetterie intercommunale d'une part et la plate-forme « déchets verts », rendue plus accessible et fonctionnelle d'autre part doivent permettre d'éviter à quiconque d'allumer des feux.

- ❑ Quant aux bruits en tous genres provenant de l'utilisation des tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, sachons faire preuve de savoir-vivre, de tolérance et de bon sens à l'égard d'autrui, en évitant toute utilisation de machine passé 21 heures et, cela va de soi, **le dimanche et les jours fériés.**
- ❑ Et rappelons encore aux adolescents combien le bruit de leur deux-roues motorisé est difficilement supportable, surtout le soir passé 21 heures lorsque le repos et la tranquillité deviennent un droit légitime et méritoire pour les citoyens, après une journée bien remplie !
- ❑ Les chiens aboyeurs font également partie du lot et fréquentes sont les plaintes qui parviennent chaque semaine en mairie, à cet égard...
- ❑ Enfin, dénonçons aussi la vitesse excessive de certains automobilistes dans des quartiers sensibles (ruelles étroites, anciens et nouveaux lotissements). Pensons à la sécurité et à la tranquillité des riverains, en limitant la vitesse à 30 km/h.

Merci à eux !

15. Cambriolages

L'arrivée de la belle saison et la proximité des vacances sont généralement propices aux cambriolages et actes de malveillance. Faisons donc montre de prudence lorsque nous nous absentons, en prenant garde à bien verrouiller les portes, fenêtres et autres accès vulnérables des maisons et logements, et soyons solidaires entre gens du voisinage pour signaler tout fait anormal ou présence suspecte aux abords ou à l'intérieur d'une propriété.

N.B. : pensez à l'opération tranquillité-vacances qui permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la Brigade de Gendarmerie la plus proche, au moyen d'un formulaire disponible en mairie.

Ce formulaire, dûment rempli, est à déposer à la Brigade de Gendarmerie d'ALTKIRCH 7 jours sur 7, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

16. Marché hebdomadaire

M. Fabien STOESSEL, producteur maraîcher à RIESPACH propose ses légumes non traités à un rapport qualité/prix imbattable.

17. Remerciements

Maria FINCK remercie sincèrement toutes les personnes qui l'ont honorée à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire.

Elle exprime particulièrement sa gratitude à M. le Maire et ses adjoints, à M. le Député REITZER, aux voisins et amis, sans oublier sa famille, pour les visites, cadeaux, cartes et appels téléphoniques.

Claude et Claude BILQUEY ont, quant à eux, été heureux d'accueillir M. le Maire et ses adjoints à l'occasion de leurs Noces d'Or, et les remercient chaleureusement pour le présent offert.

Frédéric et Gisèle GRAFF, leurs enfants et famille remercient de tout cœur toutes les personnes qui les ont accompagnés et soutenus, ainsi que celles qui ont pris part aux obsèques de leur maman, belle-maman et grand-maman, Juliette DANGLADES.

Ils ont une pensée particulière pour M. le Curé, la chorale et l'organiste qui ont animé la célébration, ainsi que M. le Maire et ses adjoints.

18. Petites annonces

Vente directe du producteur

Vous êtes convaincus que la production et vente directe est la solution d'avenir ?

La **Biquetterie Walter de Hirtzbach** vous propose ses fromages frais de chèvre, nature, parfumés aux fruits ou épices, pimentés,... un vaste choix qui régalerà vos papilles.

Le nature est à 2 € la pièce, les versions parfumées à 2,50 €. Sur commande sauf nature et stock.

Fabrication et vente au 37A rue de la Montagne à Hirtzbach, **ouvert le vendredi de 9 h à 19 h.**

Tél. : 03.89.08.71.25 – 07.82.65.91.82 – michel.walter0336@free.fr

Commandes possibles par téléphone ou internet. Vous pourrez même admirer les chèvres en venant sur place !

19. Etat civil

Naissances

- Le 27 mai 2017 à ALTKIRCH est née Elise qui fait la joie de ses parents, Jérôme et Mélanie RIBIER – PFLIEGER et de sa sœur Léonie, demeurant ensemble 19A rue de la Forge ;
- Le 31 mai 2017 à ALTKIRCH est né Antonin, premier enfant e Thibault LÜGINBÜHL et de Sophie KNECHT-WALKER, demeurant ensemble 88 rue Principale.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

Mariages

Les couples suivants se sont unis civilement en la mairie de HIRTZBACH :

- Le 03 juin 2017, Ludovic ALBISSER et Maylen HERNANDEZ ZAMORA qui ont élu domicile à MULHOUSE ;
- Le 17 juin 2017 :
 - Guillaume MULLER et Lucie STOECKLIN, demeurant 15B rue de la Montagne ;
 - Michel MULLER et Peggy TONDRE, demeurant 12 rue des Prés ;
 - Philippe VERDUZZO et Carole STEIN, demeurant 16 rue des Prés.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur !

20. Les grands anniversaires du mois de juillet 2017

65 ans :	M.	ZIMMERMANN	Fernand
66 ans :	Mme	RUEFF	Andrée née MEYER
67 ans :	M.	LEHMANN	Gilbert
68 ans :	M.	MORGEN	Henri
	M.	HERMANN	Claude

69 ans :	Mme SCHMITT	Claire née MOLL
	Mme LIDOLF	Geneviève née FIRMANN
70 ans :	M. SCHWOEHRER	François
	Mme OJEDA	Yvette née FOUILLET
74 ans :	Mme AMIOT	Monique née BECHER
75 ans :	M. DRIUSSO	Pier Giorgio
76 ans :	M. GRATZ	Eugène
77 ans :	Mme WADEL	Monique née SCHNOEBELEN
79 ans :	M. FILIPPUTTI	Giovanni
83 ans :	Mme HARTMANN	Claire née BRAND
85 ans :	Mme TROXLER	Monique née HEYER
86 ans :	M. PFLIEGER	Roger
87 ans :	M. MULLER	René
	M. BONNECHERE	Jean-Pierre
88 ans :	M. FEDERSPIEL	Raymond
	Mme DURTSCHER	Marie née ZURBACH

Le 03 juin 2017, Claude BILQUEY et son épouse Claude née PETITJEAN ont fêté leurs Noces d'Or

Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

Pour la période du 03.07. au 07.07 et du 24.07 au 31.07.2017 :

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.

Pour la période du 10.07.2017 au 21.07.2017 :

- Lundi 10.07.2017 : de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Mardi 11.07.2017 : de 10 h à 12 h ;
- Mercredi 12.07.2017 : de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Lundi 17.07.2017 : de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Mercredi 19.07.2017 : de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Vendredi 21.07.2017 : de 17 h à 18 h.
- Fermée le mardi 18.07, les jeudis 13.07 et 20.07.2017.